DÉPARTEMENT DE L'AUBE

CANTON DE TROYES VII

Ville de Saint-Julien-les-Villas

Le Sancéen

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N°16

Octobre 2013

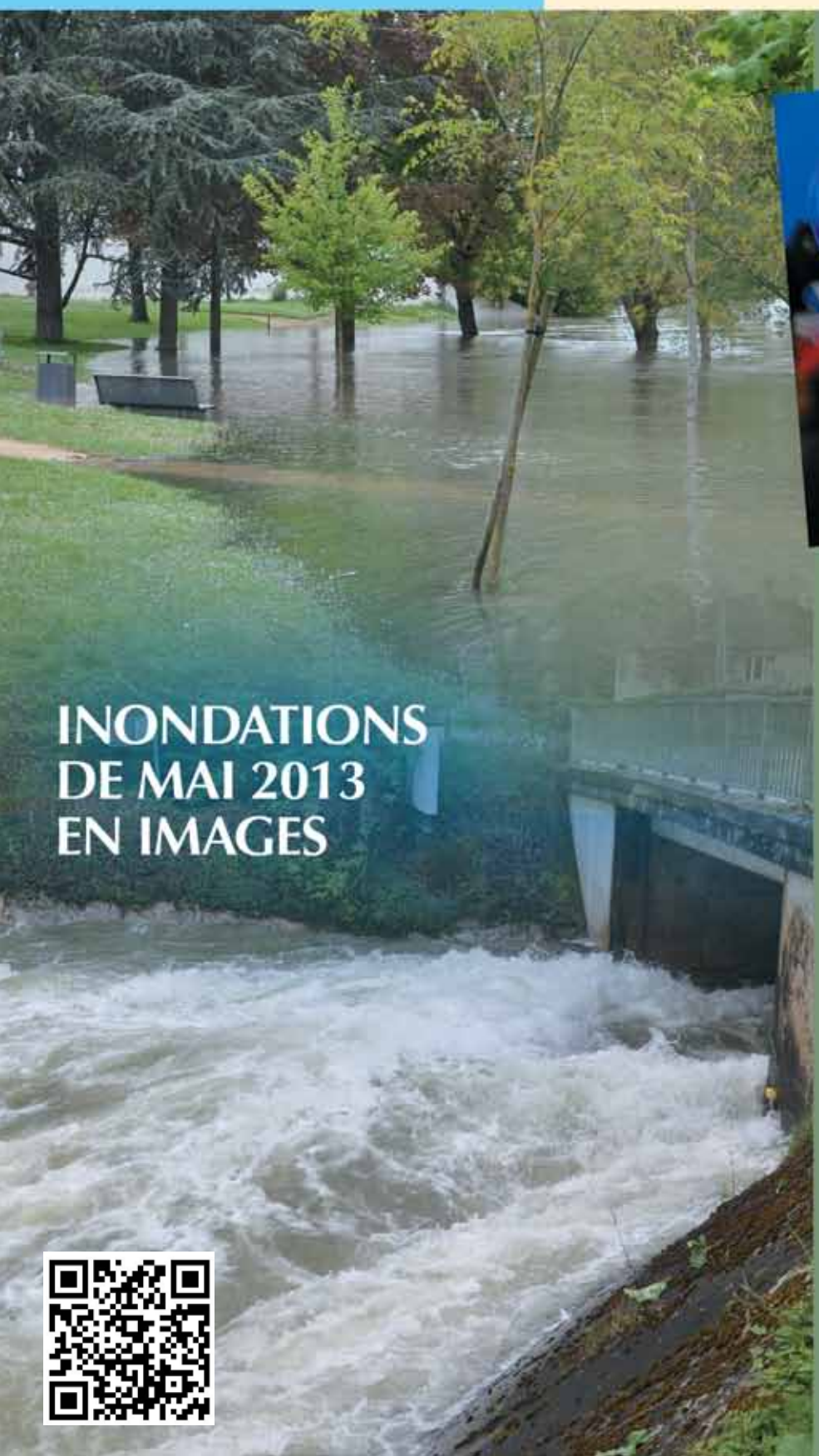

INONDATIONS DE MAI 2013 EN IMAGES

ECOLE DU CIRQUE

SPORT

CITOYENNETÉ

AUBELEC

- ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES haute et basse tension
- INDUSTRIEL ET AUTOMATISME
- COURANTS FAIBLES
- INFORMATIQUE
- CLIMATISATION

1, rue du Parc de Sancey - Route Marcel Bidot
CS 90080 - SAINT-JULIEN-LES-VILLAS
10432 ROSIERES cedex

☎ 03.25.71.28.30
Fax 03.25.82.38.43
aubelec@aubelec.fr

GROUPE PAREDES

POUR VOTRE HYGIENE PROFESSIONNELLE

FAITES CONFIANCE A DES EXPERTS

PROP

L'HYGIENE PROFESSIONNELLE EST NOTRE EXIGENCE

CHEMIN DE LA CHASSE AUX LOUPS
CS 40300
10432 ROSIERES PRES DE TROYES CEDEX

Tél : 03.25.75.04.40
Fax : 03.25.49.94.19
Web : www.groupeparedes.com

CRN BROCARD

BATIMENT
TRAVAUX PUBLICS
GÉNIE CIVIL

10, rue des Deux-Haies
10430 ROSIÈRES
Tél. 03 25 82 32 34
Fax 03 25 82 20 64

Jannick MAROT

Maçonnerie générale

Rénovation extérieure et intérieure

4, rue de la Haute Moline - 10800 SAINT JULIEN LES VILLAS
Tél. 03 25 49 65 73 - Port. 06 77 00 97 02
Siret 478 296 379 0017 - APE 4399C

Cristian Senez
CHAMPAGNE
BRUT
10360 Fontette - France - Tél. +33 (0)3 25 29 60 62 - Fax +33 (0)3 25 29 64 63
E.mail : contact@champagne-senez.com - Site : http://www.champagne-senez.com

Yves DAMONTE Immobilier

FNAIM

Transactions immobilières • Locations
Administration de biens
Copropriétés

2 adresses pour mieux vous servir

120, rue Général de Gaulle - 10000 TROYES
Tél. 03 25 82 83 84 - Fax 03 25 82 83 83

295, Faubourg Croncels - 10000 TROYES
Tél. 03 25 75 28 28 - Fax 03 25 45 97 64

www.yves-damonte.fr

Edito

Chers Sancéennes, chers Sancéens,

Septembre, c'est la rentrée scolaire avec la joie pour certains de retrouver les copines et les copains de l'année passée. Pour les petits nouveaux… quelques appréhensions de l'inconnu pour certains qui sont parfois accompagnées de pleurs pour d'autres.

Suivi administratif des inondations dans notre commune :
Par arrêté du 10 septembre 2013, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les inondations par remontée de nappe phréatique, a été reconnue par l'Etat, pour la période du 6 au 13 mai 2013.

Pour votre sécurité, et pour la prévention des risques majeurs que représentent les inondations au sein de l'agglomération troyenne, le Grand Troyes engage d'importants travaux de réaménagement des digues.

Notre commune est directement concernée.

Bien que l'avenue TERRENOIRE ne soit pas par définition une digue, le Grand Troyes a également pris conscience de l'importance que représentait ce point potentiel de débordement.

Par ailleurs,

Les travaux de requalification esthétique et sécuritaire du carrefour de l'église et de l'Hôtel de Ville avancent à grands pas. La fin des travaux est programmée fin octobre. (voir l'avancement des travaux page 19 de ce journal).

La sécurité des piétons et des cyclistes sera ainsi mieux préservée.

L'accessibilité à l'église pour les personnes à mobilité réduite sera effective dans un second temps au suivi des travaux d'aménagement du parvis de l'église.

Nous avons pris conscience de l'importance du dossier concernant les rythmes scolaires. C'est pourquoi, nous avons choisi de reporter d'un an l'application de ces nouvelles directives. Plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu afin d'aboutir avec un seul but : l'aménagement doit permettre à l'enfant un épanouissement favorable au sein de sa vie scolaire et périscolaire.

Vous souhaitant bonne lecture, je serai ravi de vous retrouver nombreux pour les événements sportifs et culturels de l'automne.

Le Maire, Daniel Picara

Sommaire

Affaires scolaires 4
- Les traditionnels mini-camps
- Une nouvelle arrivée à la tête du Service scolaire, culture et vie associative
- L'une part, deux arrivent…
- Réforme des rythmes scolaires

Citoyenneté 6
- Cérémonie de commémoration du 8 mai 2013
- Ils pourront voter pour la première fois
- Appel du Général De Gaulle
- Visite de l'Assemblée Nationale le 5 juillet 2013
- Quand nos jeunes conseillers municipaux rencontrent nos aînés
- Fête nationale du 14 juillet 2013

Social 8
- Commémoration du 8 Mai 1945 à la résidence de la Moline

Police municipale 9
- Rappel de la réglementation concernant les chiens dangereux

Prévention 9
- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Dossier 12
- Inondations de mai 2013 en images

Environnement 14
- Le tri : mode d'emploi
- Forum climat

Sport & associations 17
- L'école du cirque de Saint-Julien-les-Villas
- Trophée du FAIRPLAY 2013 pour le Rosières
- Saint Julien Handball
- Nouvelle aventure, nouveau défi, Zulmira FERNANDES se lance à l'assaut du mythique marathon de New York
- Personnel communal à l'honneur.
- Finale du tournoi du TCS, Tennis Club Sancéen

Information du Maire 19
- Rond-point de l'église
- Le calvaire

Expression écrite des élus de l'opposition 20

Droit de réponse du maire 21

Infos pratiques 22

Etat civil 23

Le Sancéen

Éditeur : Mairie de Saint-Julien-les-Villas
Directeur de publication : Daniel Picara
Conception et réalisation : Daniel Picara, Cédric Caccia, Marc Moreau, Françoise Salbreux, Martine Roy, Martine Jobé, Sébastien Mailly, Annick Grimont.
Crédit photos : Cédric Caccia
Imprimeur : Imprimerie La Renaissance
Dépôt légal : n° 26-301/o 3e trimestre 2013

IMPRIM'VERT Votre imprimeur agit pour l'environnement

Françoise SALBREUX

Les traditionnels mini-camps

Cette année encore, nous avons affiché complet pour les mini-camps des enfants.

1. En gîte à Maraye en Othe pour 12 enfants de 3 à 6 ans, ils ont passé, dans la bonne humeur, un adorable et calme séjour encadré par leurs animatrices habituelles.

2. Deux séjours sous les tentes aux Terres Rouges pour les plus grands répartis par tranche d'âge :
- semaine du 8 au 12 juillet pour les 6/8 ans
- semaine du 15 au 19 juillet pour les 9/12 ans

Ce qui a permis d'adapter leurs différences d'activités. Le beau temps nous a, cette année, honoré de sa présence, avec parfois même un peu trop de chaleur. Ils ont donc largement profité des activités aquatiques et jeux d'eau mis à leur disposition.

Une nouvelle arrivée à la tête du Service scolaire, culture et vie associative

Madame Sandrine BOURNOF a pris ses fonctions de chef de service au tout début du mois de juin. Elle est sancéenne et travaillait auparavant au Conseil Général.
Vous pouvez la joindre au :
Pôle Accueil Jeunesse
33 rue Gambetta
03.25.71.79.48

L'une part, deux arrivent…

Le mardi 10 septembre, en présence de **Monsieur M. SBARBERI**, Inspecteur de l'Education Nationale, les enseignants de la commune et les partenaires du scolaire étaient venus nombreux en mairie rendre hommage à **Madame Nadège DIRINGER** qui partait jouir d'une retraite bien méritée après une longue carrière dont 24 années consécutives à l'école maternelle Robin Noir.

A cette occasion, M. le Maire lui a remis une médaille de la ville pour la remercier de son dévouement auprès de tous les petits sancéens. **Madame Fréderique SMOUTS** vient la remplacer à la maternelle. Nous lui souhaitons la bienvenue ainsi qu'à **Madame Chantal THULMY** qui vient compléter l'équipe

de **Philippe JEANNEL** à l'école élémentaire Robin Noir. Elles sont toutes les deux bienvenues et nous leur souhaitons une longue carrière à Saint-Julien-les-Villas, à l'image de celle de **Madame Nadège DIRINGER**.

Madame Frédérique SMOUTS **Madame Chantal THULMY**

Françoise SALBREUX

Réforme des rythmes scolaires

Il ne faut pas perdre de vue que l'un des enjeux essentiels de cette refonte globale de l'école est la réorganisation du temps scolaire afin de respecter au mieux le rythme de l'enfant pour améliorer ses capacités à être plus réceptif aux enseignements.

Chacun se doit de ne pas l'oublier, quels que soient ses intérêts personnels, même légitimes.

En ce qui concerne les résultats de la concertation menée auprès des familles, nous avons noté un retour de 24,5% des 592 questionnaires distribués au mois d'avril (enfants scolarisés et en crèche).

- **18.6 %** de ces réponses indiquent utiliser actuellement le Centre de Loisirs le mercredi
- **53.7 %** se disent concernées par une séparation parentale
- **55 %** de ces familles déclarent que leur organisation ne permettrait pas à l'enfant de fréquenter l'école le samedi
- **75.8 %** des réponses sont favorables à la demi-journée supplémentaire organisée le mercredi

En tenant compte de ces obligations, chaque collectivité locale est libre de trouver des solutions pour accueillir au mieux tous les enfants dont la journée d'école aura été écourtée (en moyenne 5h30 au lieu des 6 heures actuelles). Le bon sens nous indique malgré tout que les parents travaillent à deux dans la grande majorité des cas et n'ont pas nécessairement la possibilité de récupérer ou de faire récupérer leur enfant dès la sortie des cours que ce soit à midi ou dans l'après midi. Par ailleurs, **le choix de faire classe le mercredi matin implique aussi du périscolaire avant l'école, un repas de cantine supplémentaire, une méridienne… autant de charges qui n'existaient pas.**

Et le problème majeur à résoudre, en dehors bien sûr de celui du coût (en personnel encadrant notamment) de cette prise en charge supplémentaire reste celui des locaux.

Nous avons donc à répondre rapidement à 3 questions fondamentales :

Quand ? Où ? Comment ?

Pour enfin pouvoir répondre à la quatrième :

Combien ?

C'est pourquoi, le rythme des réunions de concertation entre tous les partenaires pour la mise en place de cette nouvelle organisation s'intensifie depuis le début du mois de septembre : réunions de personnel, réunions fréquentes de la commission scolaire.

Le premier grand comité de pilotage s'est déroulé le 18 septembre en présence de **M. le Maire**, de **M. Fréderic BIGORGNE** adjoint au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale), de **M. SBARBERI** Inspecteur de l'Education Nationale avec la participation des enseignants, des délégués de parents d'élèves, de nos partenaires : CAF, Jeunesse et Sports (DDSSPP), des chefs des services municipaux (scolaire, périscolaire, école de musique, bibliothèque, Service des sports, etc..). Des sous-groupes sont définis afin qu'ils réfléchissent aux éventuelles répercussions propres à chaque fonction puis une nouvelle réunion globale prévue début novembre apportera une première synthèse, qui orientera la suite de notre réflexion avec l'ensemble des élus et les responsables d'associations.

■ Martine ROY

CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DU 8 MAI 2013

Les conditions météorologiques exceptionnelles (inondations) n'ont pas permis un déroulement normal de cette cérémonie de commémoration qui a été écourtée. Le maire était retenu à la mairie, les sapeurs-pompiers et les policiers, mobilisés par ailleurs, n'ont pu se rendre disponibles.

Mais de nombreux sancéens ont tenu néanmoins à se rendre au monument aux morts pour rendre hommage à nos soldats disparus lors de la 2ème guerre mondiale. Le message de **Monsieur Kader ARIF,** ministre délégué auprès du ministre de la défense chargé des anciens combattants a été lu par le maire-adjoint des sports. **Monsieur Pierre GRAS** et deux jeunes conseillers ont déposé deux gerbes de fleurs au pied du monument.

Les participants se sont ensuite rendus à la salle polyvalente. En présence de nombreux anciens combattants et de leur porte-drapeaux, **Monsieur Michel DOUSSOT**. **Pierre SOROKA**, vice-président du comité d'entente des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, a eu le plaisir de remettre à son ami **Pierre GRAS**, président du comité, la médaille commémorative « opérations sécurité et maintien de l'ordre, agrafe Algérie ». Celui-ci a pris brièvement la parole pour remercier tous les présents. Le verre de l'amitié a clôturé cette manifestation.

ILS POURRONT VOTER POUR LA PREMIÈRE FOIS

Comme chaque année, les jeunes sancéens atteignant leur majorité, doivent s'inscrire sur les listes électorales.

Pour marquer l'importance de cet acte citoyen, ces nouveaux électeurs ont été reçus à la salle du conseil municipal de la Mairie, le samedi 15 juin 2013, pour recevoir leur carte électorale et le livret du citoyen.

Le maire, dans son allocution, a tenu à rappeler que « **ne pas voter, c'est laisser à d'autres le soin de choisir et de décider à votre place** ». William a bien compris cet enjeu « je veux donner ma voix à mon parti politique et rentrer dans la vie adulte, » ; ainsi que **Céline** qui se rappelle « qu'il y a plein de gens qui se sont battus pour avoir le droit de vote et je veux pouvoir voter dans ma commune ».

Il est important pour tous de s'impliquer dans la vie locale. C'est ce qu'a rappelé le maire en reprenant les paroles de **John FITZGERALD KENNEDY « ne te demande pas ce que ton pays peut faire pour toi mais demande toi plutôt ce que tu peux faire pour ton pays ».** Un moment d'échange, entre les jeunes et les élus venus les accueillir, s'est déroulé ensuite autour du verre de l'amitié.

APPEL DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Cette traditionnelle cérémonie a rassemblé le mardi 18 juin 2013, de nombreux élus, des jeunes conseillers municipaux, des anciens combattants et leur porte-drapeau, les sapeurs-pompiers et l'Harmonie l'Indépendante.

Pierre GRAS a rappelé à l'assemblée le texte de l'appel du 18 juin : la voix de l'espoir pour beaucoup de français. **Le maire** a ensuite lu le message du ministre délégué aux anciens combattants avant de déposer avec, les jeunes conseillers municipaux, une gerbe au pied du monument aux morts.

La sonnerie aux morts a retenti et une minute de silence a été observée.

« La Marseillaise » a conclu cette cérémonie de commémoration.

■ Martine ROY

VISITE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 5 JUILLET 2013

A l'initiative de la commission citoyenneté, nos jeunes conseillers municipaux accompagnés par 4 adultes sont allés visiter Paris.

C'est à 7h 45 que le rendez-vous avait été donné devant la mairie. Monsieur le Maire a pu assister à un départ joyeux vers la capitale. Après trois heures de route sans encombre, la visite a commencé par l'avenue des Champs-Elysées, la place de la Concorde, la tour Eiffel à la grande joie des participants.

Mais la marche à pied «ça creuse», et à midi, un repas, offert par la municipalité, a été pris dans un restaurant des Champs-Elysées.

L'après-midi, tout le groupe se dirigea vers le but de cette journée : la visite de L'ASSEMBLEE NATIONALE où nous avons été reçus à 16h40.

Mais laissons la parole à nos jeunes conseillers.

Mathis « j'ai adoré la visite de l'hémicycle à l'Assemblée Nationale. J'ai trouvé le décor superbe, on se croyait dans un château.

J'aurais aimé rencontrer un député et lui demander si c'était vrai qu'ils y travaillent même la nuit. Je trouve que cette visite m'a beaucoup appris et je me rends compte que mon rôle de conseiller municipal jeune est important ».

Eugénie garde elle aussi un bon souvenir de cette journée « j'ai été éblouie par toutes ces statues, j'ai tout adoré ».

Une journée qui restera marquée dans la tête de nos jeunes conseillers.

A 21h 45, la tête pleine de souvenirs à raconter, nos jeunes conseillers ont retrouvé leur famille venue les attendre.

QUAND NOS JEUNES CONSEILLERS MUNICIPAUX RENCONTRENT NOS AÎNÉS

Nos jeunes conseillers municipaux mettent leurs projets à exécution. L'un de ceux-ci (celui d'Adèle) consistait à rendre visite aux personnes âgées de la Résidence de la Moline.

C'est chose faite.

Lundi 8 juillet, nos jeunes se sont rendus de 15h à 17h à la Résidence de la Moline pour partager un moment d'échange et de bonne humeur avec nos aînés. Ceux-ci ont pu jouer à des jeux de société, bavarder à la plus grande joie de tous et faire ainsi connaissance.

Une résidente qui, jusque-là, n'aimait pas jouer, a fait une partie de « petits chevaux », très heureuse de partager ce moment avec un enfant. Un goûter a ensuite réuni les résidents et les jeunes, les échanges ont pu se poursuivre avant de se quitter en se promettant de renouveler cette expérience très enrichissante.

Citoyenneté

■ Martine ROY

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET 2013

Comme chaque année, de nombreux sancéens ont répondu présents à l'invitation de la municipalité et c'est un long cortège qui s'est rendu de la caserne des pompiers au parc Grimont.

Les porte-drapeaux des anciens combattants ouvraient la marche suivis de l'harmonie, des sapeurs-pompiers, du maire, des conseillers municipaux et de la foule des participants.

Il faut dire que cette année, le beau temps était de la partie et le parc Grimont est l'endroit tout indiqué pour profiter d'un peu de fraîcheur.

Saint-Julien-les-Villas, pour la deuxième fois, a obtenu la Marianne du civisme, et le président de l'association des maires de France a eu le plaisir de la remettre à monsieur le Maire. Notre commune est la deuxième commune auboise au niveau de la participation aux élections et s'est classée première avec 79,67% à la présidentielle. Tous les sancéens électeurs doivent être également félicités pour leur civisme.

Après la traditionnelle revue des troupes, le maire et **Henri JOTTE** ont remis le galon de lieutenant honoraire ainsi qu'une médaille à l'adjoint-chef **Dominique PAULET** qui, après 25 années de service, prend une retraite bien méritée.

Les participants ont pu ensuite profiter en musique de l'apéritif champêtre offert par la municipalité. Les petits ont pu profiter du château gonflable et des poneys.

Cette très belle journée ensoleillée s'est terminée par la retraite aux flambeaux animée par « **La banda Jul** » et **un superbe feu d'artifice tiré au stade de la Burie.**

Social

■ Didier DURAND

Commémoration du 8 Mai 1945 à la résidence de la Moline.

La résidente déposant le bouquet s'appelle **Madame DOSNON Henriette** (91 ans). En présence des représentants des associations, des anciens combattants, le Maire retenu pour cause d'alerte inondation. **Madame DOSNON Henriette** a déposé une gerbe en l'honneur de tous les combattants civils et militaires qui ont donné leur vie pour que «vive la France».

Annick GRIMONT

■ Sébastien MAILLY

Rappel de la réglementation concernant les chiens dangereux

DECLARATION DES CHIENS EN MAIRIE

Etant donné la gravité et le nombre d'incidents, en partie liés au non-respect de la réglementation en vigueur, concernant les principes de détention des chiens de catégorie 1 et 2, la municipalité tient à rappeler que :

Les chiens dangereux sont classés en deux catégories :

1 - La 1ère catégorie regroupe les chiens d'attaque, dont le maître ne peut retracer les origines par un document. Elle comporte les Pitbulls, les Boerbulls et les chiens d'apparence Tosa-Inu.

2 - La 2ème catégorie regroupe les chiens de garde ou de défense qui sont inscrits au Livre des Origines Françaises (L.O.F), par exemple l'American Staffordshire Terrier et le Rottweiler. Leur maître dispose de documents délivrés par la Société Centrale Canine (Certificat de naissance et pédigree) attestant de l'origine du chien. Les Rottweilers appartiennent à cette catégorie même sans inscription au L.O.F.

Le maire délivre le permis de détention suite à la déclaration en mairie par le propriétaire et sur présentation de pièces justifiant de :

- L'identification du chien
- Sa vaccination antirabique
- L'assurance de responsabilité civile du propriétaire ou du détenteur de l'animal
- La stérilisation des chiens de 1ère catégorie
- L'obtention par le propriétaire de l'attestation d'aptitude
- La réalisation de l'évaluation comportementale du chien

En effet, la loi du 20 juin 2008 renforce la réglementation des chiens dangereux. En conséquence, ces chiens doivent subir une évaluation comportementale. Leurs maîtres ont à suivre un stage sur une journée, dispensé par un formateur habilité. Cet examen est nécessaire pour l'obtention du permis de détention. Les propriétaires trouveront la liste exhaustive des formateurs et vétérinaires agréés en mairie. Quand le chien est trop jeune pour subir une évaluation comportementale, il est délivré un permis provisoire. En outre, la loi ne rend pas obligatoire l'obtention du permis pour les personnes qui détiennent un chien à titre temporaire à la demande du propriétaire ou du détenteur du chien (lors de congés par exemple). Cette formation vise à mieux responsabiliser les propriétaires et les détenteurs de chiens en les sensibilisant aux risques que représente un chien dangereux et en les informant des bonnes pratiques en matière de prévention des accidents.

LES PROPRIETAIRES DE CHIENS DANGEREUX doivent :

Faire une déclaration du chien auprès de la Police Municipale située à la mairie de Saint-Julien-les-Villas.

S'assurer que leur chien soit toujours muselé et tenu en laisse par une personne majeure.

CHIENS DANGEREUX
COMMENT PRÉVENIR LES ACCIDENTS ?
La loi du 20 juin 2008 renforce
les mesures de prévention et de protection
des personnes contre les chiens dangereux

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

« PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,
La sécurité des habitants de Saint-Julien-les-Villas est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement. En complément de ce travail d'information, la commune prévoit d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement. Une information régulière vous sera apportée en fonction de l'état d'avancement de ce plan. Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire, de Saint-Julien-les-Villas, Daniel PICARA

Les risques majeurs dans l'Aube

Les risques majeurs semblent concerner en priorité les régions sismiques, volcaniques et celles riches en sites industriels dangereux. Le département de l'Aube, département calme à priori, comporte en réalité 300 communes, sur 430, concernées par un risque majeur naturel ou technologique, si bien que le département est concerné par la diffusion d'une information préventive destinée au public. Cette information est même devenue un droit depuis la loi du 22 juillet 1987 (décret du 11 octobre 1999 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs).

Dans l'Aube existent deux types de risques naturels : le risque inondation et le risque mouvement de terrains. Les risques technologiques sont au nombre de quatre : le risque rupture de barrage, le risque nucléaire, le risque industriel et le risque transport de matières dangereuses.

RISQUES INTEMPERIES

LES BONS REFLEXES

Pour les vents violents :

- Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent
- Restez chez vous, rangez les objets exposés au vent, n'intervenez surtout pas sur la toiture
- Evitez toute activité extérieure, si vous devez vous déplacer, soyez prudent, empruntez les grands axes de circulation
- Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets

Pour les orages :

- Evitez les activités extérieures
- Soyez très prudents, en particulier si vous devez vous déplacer, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement dangereuses
- Si vous êtes à l'extérieur, abritez-vous hors des zones boisées et mettez vos biens en sécurité
- Sur la route, arrêtez-vous et ne quittez pas votre véhicule

Pour la canicule

- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes
- Evitez de pratiquer une activité physique
- N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider

LE RISQUE INONDATION

LES BONS REFLEXES

Avant

- Prendre conscience qu'une crue majeure reste probable
- Mettre hors d'eau (si possible) vos papiers administratifs et vos biens précieux
- Prévoir vos moyens d'évacuation et d'hébergement ou se renseigner des lieux d'hébergements prévus à cet effet par la commune
- Consulter le Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la commune pour connaître la hauteur de l'eau dans votre habitation
- Disposer d'un éclairage de secours et de radio à piles
- Bien évaluer la valeur de ses biens et de son mobilier (photos, factures)

Au moment de l'alerte

- Informez-vous pour connaître l'évolution de la situation
- Disposez d'une réserve de produits alimentaires et d'eau en bouteilles
- Surélevez vos meubles ou montez-les à l'étage si votre habitation en est dotée
- Limitez vos appels téléphoniques : libérez les lignes pour les secours
- N'empruntez pas les ascenseurs dans les immeubles
- Tenez-vous prêts à évacuer votre habitation sur demande expresse des autorités
- Coupez les réseaux (eau, gaz, électricité) et fermez fenêtres et volets
- Ne vous engagez pas sur une route inondée

Après la crue

- Attendre l'ordre des autorités pour réintégrer sa maison
- Sécher et désinfecter les pièces inondées
- Assurer le chauffage de vos pièces
- Effectuer un état des dommages causés par l'inondation (information à fournir à la mairie et à votre assureur)

INTEMPERIES HIVERNALES

LES BONS REFLEXES

Avant

- Connaître les règles pratiques de circulation en hiver (www.route.equipement.gouv.fr)
- Se renseigner sur les prévisions météo
- Protéger les installations du gel (canalisations extérieures, compteurs d'eau…)
- Prévoir couvertures, vêtements chauds et provisions, en cas de déplacement indispensable

Pendant

- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités
- Renseignez-vous sur l'état des routes : www.bison-fute.equipement.gouv.fr 3615 route ou 3615 autoroute France BLEU Champagne (95.1) ou autoroute info (107.7)
- Déplacez-vous le moins possible
- Ne vous engagez pas sur un itinéraire enneigé sans équipement spécial
- Eteignez le moteur si vous êtes bloqué dans votre véhicule pour éviter les intoxications à l'oxyde de carbone et attendez les secours

Après

- Evaluez les éventuels dégâts et signalez-les à votre assureur et en mairie
- Evaluez les dangers (branches menaçant de casser, fils électriques endommagés)
- Attendez le dégagement des voies pour prendre la route
- Dégagez les accès aux habitations

LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Les dangers

- **L'explosion** déclenchée par un choc ou une étincelle sur des produits hautement inflammables ou explosifs. Elle peut blesser par onde de choc ou projection de débris, elle peut aussi souffler des constructions.
- **L'incendie** des produits pétroliers ou chimiques enflammés suite à l'accident. Outre la propagation de l'incendie, ils peuvent également provoquer des fumées toxiques.
- **La dispersion** d'un produit, suite au renversement ou la rupture du container, les matières dangereuses vont se répandre dans l'air, sur le sol ou dans l'eau (rivière et nappe phréatique). La diffusion dans la nature de produits toxiques justifie le déclenchement d'une alerte.

LES BONS REFLEXES

Vous êtes témoin de l'accident

Donnez l'alerte POMPIERS :
18 ou 112 pour les portables.
POLICE : 17 - SAMU : 15

- Indiquez le lieu précis nom de rue et numéro, le nombre de victimes et le type de traumatisme
- Donnez les numéros des plaques d'identification de produit et de danger apposées sur le véhicule
- Ne déplacez pas les victimes, sauf incendie
- Ne restez pas dans la zone de dégagement de fumées ou gaz toxiques, éloignez-vous en.

- **L'alerte est donnée par la sirène : 3 sons modulés de 1 minute et 41 secondes espacé de 5 secondes**

Consignes de sécurité en cas

- Enfermez-vous dans un bâtiment et calfeutrez les ouvertures, ventilation et aérations
- Stoppez chauffage et ventilation (VMC)
- Ne téléphonez pas
- Ne fumez pas
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Les enseignants connaissent les consignes de sécurité
- Ecoutez la radio pour connaître les consignes
- Soyez prêts à évacuer les lieux à la demande des autorités
- **Fin d'alerte : 1 son continu de 30 secondes:**

- Respectez les consignes données par les Services de secours
- Aérez le local dans lequel vous vous étiez réfugié
- Consultez un médecin en cas d'irritations
- Changez de vêtements si possible

Reconnaître les repères

Numéro d'identification du danger

Numéro d'identification matière

Type(s) de danger

Contacts utiles

Sapeurs-pompiers :.....**18 ou 112**
SAMU : **15**
Police nationale : **17**
Police municipale : **03.25.71.79.40**
.....**06.75.21.42.06**
Préfecture de l'Aube :. **03.25.42.35.00**
Mairie : **03.25.71.79.30**
Fréquence radio :
France bleu Champagne : 95.1
France Inter : 95.3

Pour en Savoir plus :

- Prim-net (portail de la prévention des risques majeurs)
www.prim.net

- Direction régionale de l'environnement
www1.centre.ecologie.gouv.fr
44, rue TITON
51000 Chalons en Champagne
03.26.64.69.04

- Ministère de l'écologie etdu développement durable
www.ecologie.gouv.fr

- Préfecture de l'Aube
www.aube.pref.gouv.fr
- Conseil général du L'Aube
www.cg-aube.com
- Direction départementale territorial
1, Boulevard Jules Guesde
BP 769 - 10026 Troyes cedex
03.25.71.18.00
- Météo France
www.meteofrance.com
0 892 68 02 10
- Protection civile de l'Aube
32, rue Ambroise Cottet 10000 Troyes **03.25.73.04.64**

Dossier

INONDATIONS DE MAI 2013 EN IMAGES

LE DEVERSOIR

PONT MOULIN LE ROI

ROUTE DE VERRIERES

LA VELOVOIE

Environnement

Martine JOBÉ

SDEDA
Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets de l'Aube
TRIONS MALIN

LE TRI : MODE D'EMPLOI !

Grand Troyes
Communauté d'Agglomération

DECHETS VALORISABLES

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

ALIMENTAIRE

ENTRETIEN

HYGIENE

EMBALLAGES METALLIQUES

BRIQUES

CARTONS ET CARTONNETTES NON SOUILLES

PAPIERS PROPRES ET SECS

Et tout autre papier propre (livres, sacs en papier, feuilles de bureau, …)

EMBALLAGES EN VERRE

Les couvercles, les capsules et les bouchons doivent être retirés.

DECHETS VERTS DE JARDIN

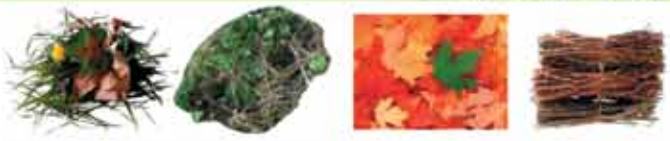

Déchets à mettre en vrac dans le bac : pas de sacs.
Taille des fagots : 1,20 m maximum.
Pas de lien en plastique ou métallique.

DECHETS NON VALORISABLES

Autres plastiques : BARQUETTES, BOITES, TUBES, POTS, SACS, FILMS, POLYSTYRENE …

VAISSELLE

Infos Tri
N° Vert 0 800 100 889
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.sdeda.fr

ECO EMBALLAGES

Martine JOBÉ

12 conseils pour devenir un parfait trieur !

1/ Pour gagner de la place, j'écrase les briques, les cartons et les bouteilles en plastique.

2/ Je n'imbrique pas les emballages les uns dans les autres.

3/ Je ne lave pas les emballages. Bien les vider suffit !

4/ Certains cartons sont considérés d'office comme souillés (cartons à pizzas, à hamburger, …). Je les jette avec les ordures ménagères.

5/ Je privilégie les achats éco-responsables : piles rechargeables, format familial, produits éco-labellisés, …

6/ Les bouchons doivent être retirés s'ils ne sont pas fabriqués dans la même matière que le restant de l'emballage.

Je laisse le bouchon.
(bouchon en plastique sur une bouteille en plastique).

J'enlève le bouchon.
(bouchon en plastique sur une bombe en métal)

7/ Je ne jette pas de bouchons ou couvercles en plastique seuls dans le sac/bac jaune. Soit je les jette dans la poubelle ménagère soit je les donne à une association.

OU

Les Bouchons d'Amour

8/ J'enlève les films plastiques et le polystyrène des cartons avant de les mettre dans le sac/bac jaune.

9/ Je rapporte mes médicaments non utilisés à la pharmacie.
Je jette les cartons vides dans mon sac/bac jaune.

10/ J'emmène à la déchèterie mes déchets encombrants ou dangereux.

11/ Les cartons mouillés sont impropres au recyclage. Je ne les laisse pas exposés à la pluie.

12/ J'adopte le bon réflexe :

Si je ne sais pas,
je jette avec les ordures ménagères !

Martine JOBÉ

Déchets : infos pratiques

Que signifie le Point vert ?

Présent sur 95% des emballages, il indique que le fabricant contribue financièrement à la valorisation des emballages ménagers.
Il n'indique donc pas que l'emballage est recyclable ou en matière recyclée.

Quels sont les avantages du tri et du recyclage ?

- ✓ Du côté environnemental : Ils permettent d'économiser des matières premières, de l'énergie et de l'eau tout en limitant la quantité de déchets à enfouir.
- ✓ Du côté social : Ils créent des emplois.
- ✓ Du côté économique : Ils permettent à la collectivité de déduire du coût global des déchets, le rachat des matériaux et les soutiens des éco-organismes.

Les jours de collecte

Conteneurs	Jour de collecte
	Lundi (pavillons et collectifs) Vendredi (collectifs uniquement)
	Mercredi
	Jeudi

JE REMPLIS MON SAC JAUNE POUR LA COLLECTE.

JE SORS MON CONTENEUR LA VEILLE AU SOIR.

Les horaires de la déchèterie de Saint-Julien-les-Villas (rue Pré Saint Jean)

Déchets à y déposer : tout-venant (encombrants non recyclables : matelas…), surplus de déchets verts, appareils électriques/électroniques, gravats, ferraille, pneus, cartons bruns, piles, ampoules basse consommation, peinture …
Interdits : ordures ménagères, médicaments et déchets amiantés.

DECHETERIE	OCTOBRE A MARS	AVRIL A SEPTEMBRE
Lundi	9h-12h et 14h-17h30	9h-12h et 15h-19h
Mardi	FERMEE	
Mercredi, Jeudi et Vendredi	9h-12h et 14h-17h30	9h-12h et 15h-19h
Samedi	9h-17h30	9h-19h
Dimanche	10h-12h30	10h-12h30

Rappel : vous pouvez également vous rendre aux déchèteries de La Chapelle Saint-Luc (fermée le jeudi), Pont-Sainte-Marie (fermée le mercredi) et Sainte-Savine (fermée le vendredi).

Environnement

Martine JOBÉ

Forum climat

La deuxième édition du Forum Climat se déroulera du 19 au 25 novembre (à l'exception du dimanche 24), au stade de l'Aube.

Elle aura pour thème : «Habitat, des pistes pour agir». Tout au long de cette semaine, petits et grands pourront bénéficier de l'expérience de nombreux partenaires qui présenteront une exposition sur près de 400 m² et animeront divers ateliers pédagogiques, des rencontres, ainsi qu'un «café des chercheurs» le samedi. Les sujets abordés concernent chacun d'entre nous. Le Forum Climat sera l'occasion de prendre conseil auprès de professionnels de l'habitat.

Le programme sera disponible début novembre sur www.grand-troyes.fr.

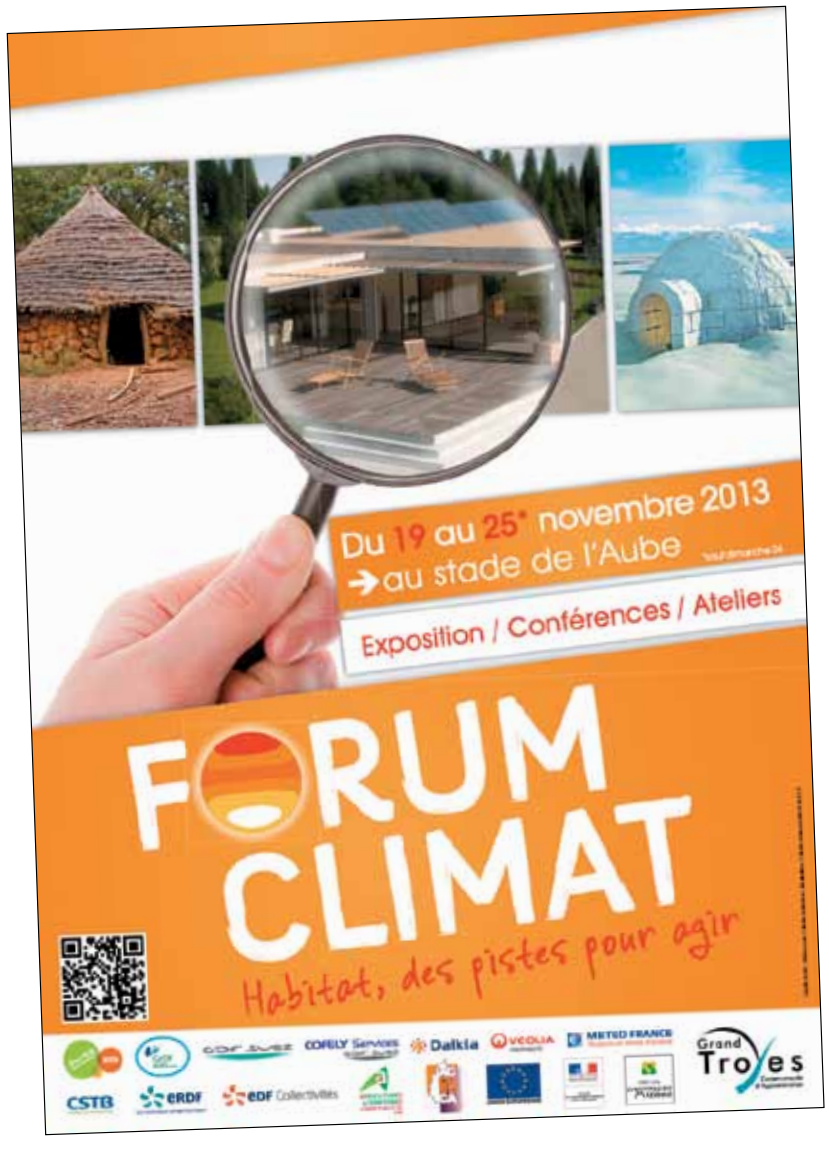
Du 19 au 25* novembre 2013
au stade de l'Aube
Exposition / Conférences / Ateliers
FORUM CLIMAT
Habitat, des pistes pour agir
Grand Troyes

Sport & associations

Marc MOREAU

Ecole du cirque de Saint-Julien-les-Villas

Retour en images sur la fête de l'école du cirque dirigée par « Choupette » qui ravit petits et grands. Depuis plusieurs années, ils donnent le meilleur d'eux-mêmes dans des numéros de haute voltige.

Marc MOREAU

Trophée du FAIRPLAY 2013 pour le Rosières Saint-Julien Handball

Le challenge du Fairplay décerné par le Comité de l'Aube de Handball aura été remis cette année à l'équipe 3 féminine du RSJH. Cette équipe évolue au niveau départemental aubois. Elle est composée d'une quinzaine de femmes de tous âges (de 18 à 56 ans), est une équipe qui joue plutôt avec un esprit loisir. Même si la victoire est une satisfaction, elle joue en championnat de l'aube, la devise : «participer avant tout» leur va bien. Cette année, forte de leur bon esprit, peu de sanctions ont été relevées au fil de la saison sur les feuilles de matchs. Pour leur grande sportivité, et leur état d'esprit, le Comité par le biais de son Président, **Gérard JAWORSKY** a remis, début juillet, le challenge du Fairplay 2013. Le Président du RSJH **Christophe LEJEUNE** ainsi que l'Adjoint aux Sports de la ville de Saint-Julien-les-Villas se félicitaient d'un tel trophée, qui colle bien à l'état d'esprit général du Rosières Saint-Julien Handball.

Nouvelle aventure, nouveau défi, Zulmira FERNANDES se lance à l'assaut du mythique marathon de New York

Nouvelle aventure, nouveau défi, Zulmira FERNANDES se lance à l'assaut du mythique marathon de New York.

Zulmira est un petit bout de femme déterminé qui aime les défis. Après le Marathon des Sables et une année de pause dans la course à pieds, **Zulmira** a décidé de s'attaquer au mythique Marathon de New York.

Marc MOREAU : *Depuis votre dernier Marathon des Sables (2010) qu'avez-vous fait ?*

Zulmira FERNANDES : *J'ai orienté ma passion et la pratique de la course à pieds sur d'autres distances et notamment le semi-marathon (21,100 km). J'ai participé à celui de Troyes, de Montargis et du Lac du Der. J'ai aussi participé aux 20 km de Paris avec l'équipe d'INTERMARCHE qui regroupe une centaine de compétiteurs.*

MM : ***Zulmira****, qu'est-ce qui vous a décidée, motivée, à vous inscrire à la 44è édition du Marathon de New York ?*

ZF : *Après l'aventure du Marathon des Sables je souhaitais revivre une expérience forte car le marathon (42,195 km) est une course très particulière tant sur le plan physique que psychique et New York est pour cela un très bon et beau terrain de course au fil des ans depuis sa création en 1970 où il est devenu un mythe que tout coureur veut faire au moins une fois dans sa vie. Je suis donc dans cet état d'esprit. Et puis il faut savoir que les français, les frenchies comme disent les Américains, sont très bien accueillis.*

MM : *Avez-vous déjà couru un marathon ?*

ZF : *Oui, cette année j'ai pris le départ du marathon de Paris. Je l'ai bouclé en 4h06» avec 48000 autres concurrents et franchement j'ai vécu un beau moment, difficile, mais un beau moment.*

Cette année encore, **Zulmira** fait partie du Team Intermarché soutenu activement par **Monsieur Eric Peters**.

Histoire du Marathon de New York :
Co fondé en 1970 par le charismatique **Fred LEBOW**, le Marathon de New York a rassemblé cette année là 127 concurrents dont seulement 55 concurrents ont passé la ligne d'arrivée dont **Gary MUHRCKE** 1er vainqueur en 2h31'38».

En 2011, 50 000 concurrents étaient inscrits, 46 536 ont franchi la ligne d'arrivée et le vainqueur, **Geoffrey MUTTAI** réalise le meilleur temps de toute l'histoire de la course en 2h 5' 6».

Rappelons qu'en 2012, la course a été annulée par solidarité envers les sinistrés de l'ouragan Sandy, une première dans l'histoire du marathon.

Sport & associations

■ Marc MOREAU

Personnel communal à l'honneur.

Christine BRODEAU, adjoint administratif au service «finances» de notre commune, est championne de France 2013 de cyclisme sur route pour la 3e fois. Le 6 juillet dernier, sur ses terre de champagne, à Montgueux, **Christine** est devenue Championne de France pour la 3e fois lors de l'édition 2013 du championnat de France UFOLEP de cyclisme sur route catégorie d'âge 40 ans et plus. Cette compétition s'est déroulée sur un circuit de 10 km à parcourir 6 fois soit 60 km. A noter que Christine est déjà auréolée de 3 titres de Championne de France en FSGT et 3 titres en Championnat de France des agents territoriaux soit 9 titres au total. Douce, discrète, mais efficace au bureau, Christine est une combattante sur son vélo avec, pour principal objectif, être devant. Marié à Jean-Jacques, lui aussi passionné de cyclisme avec un beau palmarès, ils sont parent d'une petite Léonie de 9 ans. Toutes nos félicitations à **Christine** pour ce beau résultat et ce palmarès digne d'une belle championne.

Finale du tournoi du TCS, Tennis Club Sancéen

José VASQUEZ, Président du TCS (Tennis Club Sancéen) et toute son équipe, fêtaient cette année la 37e édition de son tournoi annuel dont la finale avait lieu le 14 juillet.

Cette année, si l'on note une légère baisse des participants, 140 tennismen avaient relevé le challenge qui s'est déroulé sous une forte chaleur. Chez les dames, **Zoé HAMEL** l'emporte face à **Hélène TISSERAND** en 6-2, 6-2 et chez les hommes **Alex GAJANOVICE** bat **Marc GOUSSIN** en 7-6, 6-1.

Information du Maire

■ Daniel PICARA

Rond-point de l'église

Les travaux ont commencé le 23 juillet et devraient se terminer fin octobre ou début novembre.

Ces travaux auront permis la réalisation d'un rond-point à l'intersection des rues de l'hôtel de Ville et Gambetta. Le parvis de l'église sera composé d'un bitume chargé de morceaux de pierres blanches afin de lui donner un aspect gris clair. ERDF a profité de cet aménagement pour procéder aux enfouissements des réseaux électriques généraux ainsi que le raccordement électrique de l'église en souterrain. L'architecte des bâtiments de France accompagné de l'architecte des monuments historiques étudient le dossier qui permettra de rendre l'église accessible aux personnes à mobilité réduite. Cet accès se fera par la porte d'entrée située côté école de musique.

Toutes les récupérations d'eau de pluie de l'église et du parvis ont été reprises et orientées vers des puisards réservés à cet effet.

Le rond-point, déjà fonctionnel, permet un trafic beaucoup plus fluide et une sécurité plus grande à cette intersection. Le constat est le même aux heures de trafic intense.

Le calvaire de la croix de Jerusalem

Ce calvaire fut érigé suite à une mission de la paroisse de saint-Julien-les-Villas à Jérusalem en 1928. Pour des raison de sécurité, ce calvaire situé rue Gambetta fut démonté par nos services techniques. Des recherches photographiques nous ont permis de le reconstituer à l'identique de son origine tant sur sa taille et ses extrémités que sur le travail et les ciselures du bois. La remise en place fut effectuée par les services techniques le **mercredi 23 octobre 2013 à 10h en présence du Maire et Monsieur Marc Moreau Maire adjoint ainsi que Monsieur Gérard Gabriel Président de l'association de sauvegarde de l'église accompagné de Monsieur Francis Demigneux secrétaire de l'association. Un grand merci à Monsieur Fays Bernard menuisier et Monsieur Cornet Denis mécanicien ainsi que leurs collègues pour l'aide qu'ils leur ont apporté à cette réalisation.**

Expression écrite des élus de l'opposition

Saint Julien Ensemble

La liste Saint-Julien Ensemble pour cette édition, n'a pas souhaité s'exprimer

Saint Julien Demain

DEVONS-NOUS ACCEPTER LE BILAN DU MAIRE SANS RÉAGIR ?

La fin du mandat approche… Encore six mois au cours desquels les membres de la majorité (obéissante) vont devoir s'affronter sans ménagement.

Dernièrement, un bilan de mandat a été édité par le maire (sans doute, avec l'argent du contribuable) et distribué dans nos boîtes aux lettres.

Les élus de SAINT JULIEN DEMAIN, fidèles à leurs convictions et respectueux de la confiance que les électeurs leur ont témoignée se doivent d'apporter des commentaires objectifs à propos de l'analyse financière présentée dans ce bulletin et concernant les subventions reçues par la commune.

Pour la période allant de 2008 à 2012, le montant des subventions annoncées par le maire correspond à l'ensemble des subventions d'investissement et de fonctionnement. Par cet artifice, qui ne correspond pas à une présentation d'usage, le maire gonfle le montant des subventions pour cacher la réelle faiblesse des investissements réalisés pendant ces cinq années.

Pour l'année 2013, le tableau présenté par le maire dans son bilan (page 31) indique 3 317 709,59 € de subventions, alors que le montant de celles-ci votées en conseil municipal pour cette même année ne s'élève qu'à 15 000 €.
Où est-il allé chercher ces subventions ?
Quel coup de prestidigitation !

Le maire a volontairement intégré dans l'année 2013 un tiers de subventions sur des dossiers réalisés.
Les deux tiers restants correspondent à des projets d'environ 8 à 9 millions d'euros, non présentés au conseil à ce jour, aux contenus à géométrie variable et, qu'en 2014, la future majorité risque de ne pas réaliser en raison :
- des 3 000 000 € de travaux déjà engagés et toujours pas terminés.
- de l'opportunité discutable de ces travaux reculés à plusieurs reprises.
- des restrictions budgétaires inévitables que les collectivités locales vont rencontrer durant ces prochaines années.

Depuis cinq ans, le mode de gestion du premier magistrat de notre commune n'a fait qu'augmenter notre inquiétude et celle des habitants de notre commune.
Un tel bilan est-il crédible?
Les Sancéens pourront-ils toujours lui accorder leur confiance ?

Droit de réponse du maire

A l'article de l'association SAINT JULIEN DEMAIN

S'agissant du montant des subventions de 2008 à 2013, il s'agit bien des subventions de fonctionnement et d'investissement, rien n'interdit de le présenter ainsi. Il a bien été précisé que la perception de ces subventions ne serait pas effective dans leur globalité en 2013, en raison de la progression pluriannuelle des travaux référencés.

Vous en trouverez le détail ci-dessous :

Subventions d'investissement réalisées et engagées 2013	39 023 €
Subvention de fonctionnement réalisées et engagées 2013	771 515 €
PROJETS STRUCTURANTS : PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT	
Subventions d'équipements :	
Pont Moulin le Roy **(restant à percevoir)**	286 595 €
Stade de la Burie **(en cours)**	1 431 985 €
Réaménagement de l'ancien bowling **(en cours)**	214 422 €
Salle de réunion CTM **(restant à percevoir)**	8 027 €
Mise en réseau bibliothèque **(restant à percevoir)**	2 250 €
Danton/Gambetta **(restant à percevoir)**	31 387 €
Travaux de l'église **(en cours)**	15 505 €
Aménagement du parvis de l'église, giratoire Hôtel de Ville **(en cours)**	77 000 €
Requalification axe TERRENOIRE **(Commune et Grand Troyes)**	440 000 €
TOTAL	**3 317 709** €

Nous n'avons pas 8 à 9 millions d'euros de nouveaux investissements.
Le prévisionnel des travaux en cours ne permet pas d'affirmer cette évaluation.

La requalification de l'axe TERRENOIRE correspond à un projet en cours d'instruction depuis 2009, et en lien direct avec le Grand Troyes, qui financièrement en assure une partie. La réalisation est prévue à la fin du 1er semestre 2014.

Quant au stade de la Burie, ce dernier était un projet du mandat, dont la 1ère tranche est déjà réalisée et correspond au terrain de base-ball.

Pour 2013 : une subvention a été sollicitée auprès du Grand Troyes pour le remplacement des panneaux de basket, ce dossier est actuellement en cours d'instruction, cette subvention n'a pas été ajoutée à ce total.

Pour 2013 : Il est à noter que tout ne sera pas versé en 2013. Une subvention est versée dans sa totalité à l'achèvement des travaux.

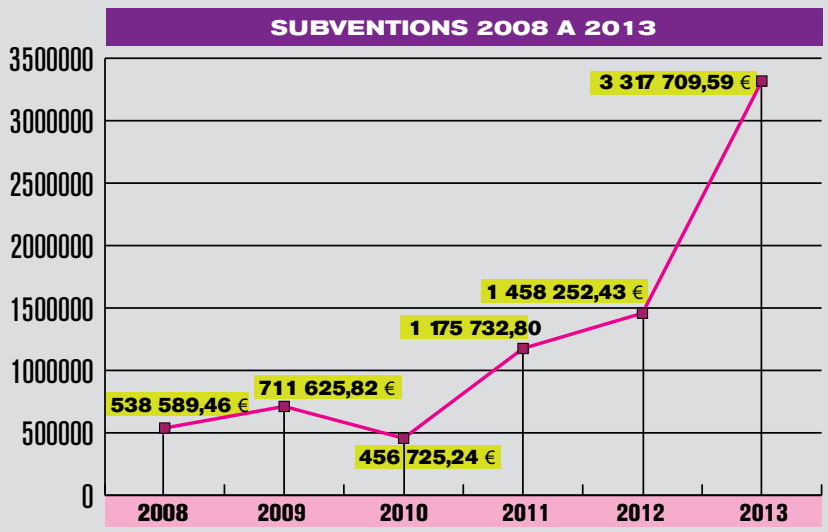

Infos pratiques

Mairie

3, rue de l'Hôtel de Ville 10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS
mairie.stjulienlesvillas@wanadoo.fr - www.saintjulienlesvillas.fr
Ouverture :
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h30
le vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 17h00
le samedi de 10h00 à 12h00 (Service de l'état civil et C.C.A.S.)

Accueil **03 25 71 79 30**
Service Etat civil **03 25 71 79 30**
Service Urbanisme **03 25 83 17 88**
Service Social/CCAS **03 25 71 79 38**
Police municipale **03 25 71 79 40**
Patrouille Police Municipale **06 75 21 42 06**
Service Culturel **03 25 71 79 77**
Service des Sports **03 25 71 79 59**
Service pôle accueil Jeunesse **03 25 71 79 48**
Services Techniques 65, rue Carnot **03 25 49 42 22**

DÉCHETTERIE

3, rue des Près Saint Jean 10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS
Horaires d'été (du 01/04 au 30/09)
lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 - Samedi 9h00 à 19h00 • dimanche 10h00 à 12h30
Horaires d'hiver (01/10 au 31/03)
lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 • Samedi de 9h00 à 17h30 - dimanche de 10h00 à 12h30
Attention :
fermeture hebdomadaire le mardi quelle que soit la saison
Tél. : 03.25.49.65.89

LA POSTE

31, rue Gambetta 10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS
Ouverture :
du lundi au vendredi 9h à 12h et 13h30 à 17h30
le samedi 9h à 12h

SERVICES FISCAUX

Trésorerie Principale de Troyes 24, boulevard du 14 Juillet 10000 TROYES - Tél. : 03.25.43.35.50
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h15 à 16h00

Centre des Impôts fonciers (cadastres)
143, avenue Pierre-Brossolette B.P. 364 10000 TROYES
Tél : 03.25.82.85.50

CIMETIÈRE

Ouverture réglementée par arrêté du Maire n°95-012
L'accès est autorisé pendant les mois de :
janvier - novembre - décembre de 8h00 à 16h45
février - mars - octobre de 8h00 à 17h45
avril - mai - juin - juillet - août - septembre de 7h30 à 19h30
les jours fériés, les samedis et les dimanches,
ouverture des portes à 8 h 00
Exceptionnellement, le cimetière sera ouvert jusqu'à 19h00 les 1er et 2 novembre.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

5, rue Jean-Jacques Rousseau 10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS
Ouverture :
les mardi, jeudi et vendredi de 15h00 à 18h00
le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h à 18h00
le samedi de 14h00 à 17h00
Fermeture hebdomadaire le lundi

EDF / GDF

50, boulevard Gambetta 10000 TROYES
Accueil clientèle : Tél : 0 810 801 310
Dépannage électricité : Tél : 0 810 333 010
Dépannage gaz : Tél : 03.25.74.88.30

EPICERIE SOCIALE

1, rue Jean-Jacques Rousseau 10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS
Ouverture : le mercredi et vendredi de 14h30 à 16h30

SERVICE PETITE ENFANCE

20, allée du Château des Cours 10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS
Multi-accueil :
Ouverture du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15
Service Petite Enfance : Tél : 03 25 82 12 47

POINT CONSEIL EMPLOI

Mairie (entrée arrière rez-de-jardin) - Tél : 03.25.71.61.54
Ouverture :
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 17h45.
Fermé le vendredi
Présence agent pôle emploi
tous les jeudis matin de 9h à 12h
Mission locale : Tous les jeudis après-midi de 14h à 17h

PERMANENCE CONCILIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE

Maison de quartier des Chartreux
120 ter, bd Edouard Herriot 10000 Troyes
Tél. : 03 25 83 25 30

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Siège : 1, rue Jean-Jacques Rousseau
10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS
Ouverture : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Tél : 03.25.82.69.34 - www.saintjulienlesvillas.fr
Urgence dépannage : 24h/24h - Tél : 03.25.79.00.00

SOLIDARITÉ EMPLOI SERVICE

1, rue Jean-Jacques Rousseau 10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS
Ouverture : du lundi au jeudi 9h00 à12h00 et de 14h00 à 17h00 - Vendredi 9h00 à 12h00
Tél : 03.25.49.78.95 - Fax : 03.25.49.78.99

GYMNASE MUNICIPAL

9, rue Fernand Ganne 10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS
Tél : 03.25.71.79.59

PERMANENCE ASSISTANCE SOCIALE

1, rue Jean-Jacques Rousseau 10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS
Sur rendez-vous uniquement au 03.25.46.44.73
le mardi de 14h00 à 17h00

M.J.C.

Accueil le mardi et le jeudi de 14h à 17h et le mercredi de 13h à 18h.
Contact : MJC de SAINT-JULIEN-LES-VILLAS
23, rue Gambetta B.P. 50 10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS
Tél/fax : 03.25.82.25.09 - Portable : 06.80.71.71.31

RAPPEL DES PIECES A FOURNIR

DELIVRANCE D'UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Les demandes de carte nationale d'identité doivent être déposées à la mairie du domicile

- ☐ **Photos** : 2 photos d'identité en noir ou en couleur, identiques, récentes, tête nue, de face, sur fond blanc, de format 35x45
- ☐ **Copie de l'acte de naissance** (à demander au lieu de naissance) de moins de 3 mois
- ☐ **Livret de famille**
- ☐ **Justificatif de domicile** (- de 6 mois)
- ☐ **Justificatif de nationalité**, le cas échéant
- ☐ **Ancienne carte nationale d'identité**
  (en cas de perte : compléter un formulaire en mairie + timbre fiscal de **25 €**)
  (en cas de vol : déclaration délivrée par les services de police + timbre fiscal de **25 €**)
  Un document officiel avec photo vous permettant de justifier de votre identité (passeport, carte vitale, permis de conduire…)

Pièces supplémentaires pour les personnes hébergées

- Justificatif de domicile de l'hébergeant
- Carte nationale d'identité de l'hébergeant
- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- Attestation de sécurité sociale de l'hébergé

Pièces supplémentaires pour un mineur

- Carte nationale d'identité de l'enfant et du représentant légal
- Jugement de divorce ou de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (le cas échéant)

La remise de la carte nationale d'identité à un mineur doit se faire devant le représentant légal

DELIVRANCE D'UN PASSEPORT

Les demandes de passeport doivent être déposées dans l'une des 13 communes du département retenues par la préfecture et dotées du matériel nécessaire aux modalités de recueil de l'image numérisée et des empreintes digitales : CRENEY PRES TROYES, LA CHAPELLE SAINT LUC, SAINT JULIEN LES VILLAS, SAINTE SAVINE, TROYES (hôtel de ville, mairies annexes des Chartreux et des Marots) pour les communes les plus proches, ainsi que ARCIS SUR AUBE, BAR SUR AUBE, BAR SUR SEINE, BRIENNE LE CHATEAU, ERVY LE CHATEL, ESTISSAC, NOGENT SUR SEINE et ROMILLY SUR SEINE
Pour SAINT JULIEN LES VILLAS : Prendre rendez-vous

- ☐ **Photos : 2 photos d'identité en noir ou en couleur, identiques, récentes, tête nue, de face, sur fond blanc, de format 35x45**
- ☐ **1 timbre fiscal** de **86 €**
- ☐ **Copie de l'acte de naissance** (à demander au lieu de naissance) de moins de 3 mois
- ☐ **Livret de famille**
- ☐ **Justificatif de domicile** (- de 6 mois)
- ☐ **Justificatif de nationalité**, le cas échéant
- ☐ **Ancien passeport**
  (en cas de perte : compléter un formulaire en mairie)
  (en cas de vol: déclaration délivrée par les services de police)
  Un document officiel avec photo vous permettant de justifier de votre identité (CNI, permis de conduire…)
- ☐ **Pièces supplémentaires pour les personnes hébergées**

- Justificatif de domicile de l'hébergeant
- Carte nationale d'identité de l'hébergeant
- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- Attestation de sécurité sociale de l'hébergé

- ☐ **Pièces supplémentaires pour un mineur**

Jugement de divorce ou de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (le cas échéant)
Carte nationale d'identité de l'enfant et du représentant légal
Pour les mineurs de – de 15 ans : 1 timbre fiscal de 17 €
Pour les mineurs de 15 ans et + : 1 timbre fiscal de 42 €
La remise du passeport à un mineur doit se faire devant le représentant légal;

RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE

(garçons et filles de 16 ans)
Vous devez vous faire recenser dès l'âge de 16 ans munis du Livret de famille, de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Etat civil

NAISSANCES

MARS

30 : **Alexandre LAVERDURE**, 68 rue Nicolas Rémond

AVRIL

04 : **Illiana COCARD**, 1 Impasse du Moulin le Roi

10 : **Ruben EVA**, 1A , boulevard de Dijon

26 : **Théo COUSIN**, 35 rue Jean Neveu

26 : **Léo COUSIN**, 35 rue Jean Neveu

27 : **Wendy BERTRAND**, 9 E, rue de la Coopérative

28 : **Charline COGNON**, 23 rue de la Burie

MAI

02 : **Emma JACQUOT**, 61 rue des Philippats

02 : **Lucie JACQUOT**, 61 rue des Philippats

04 : **Atim PAVIS**, 11 Impasse Clovis Laroche

08 : **Mathys RAVAUT**, 58 Avenue Michel Baroin

09 : **Aymeric RÉ**, 11 rue Gambetta

17 : **Souhail TEBBAL**, 13 Impasse Clovis Laroche

17 : **Ambroise BERNES**, 7 rue Rabelais

23 : **Timoté ANTOINE**, 10 rue Marcel Guénin

JUIN

18 : **Timéo FREY,** 151 Avenue Michel Baroin

28 : **Henri MARTINOT**, 13 rue Aristide Briand

JUILLET

1er : **Soren DODINOT**, 136 Boulevard de Dijon

20 : **Camille BERTRAND**, 34 rue Carnot

25 : **Téva DOKOUNA**, 3 Boulevard de Dijon

28 : **Charlotte BOUILLOT PRUNIER**, 38 Avenue Michel Baroin

AOUT

10 : **Sandro MASULLO**, 24 rue de la Haute Moline

26 : **Diego FERNANDEZ**, 10 rue du Petit Saint-Julien

DÉCÈS

AVRIL

06 : **Patrick POMAJDA**, sans profession, 54 ans, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 1H, Boulevard de Dijon

07 : **Marie DUONG** épouse LUU, ouvrière en blanchisserie, 60 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 1 rue de la Commanderie

07 : **Odette PAILLAS** veuve OLRY, ouvrière en bonneterie en retraite, 84 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 10 rue Edgar Degas

23 : **Renée LEROY** veuve MOINEL, retraitée, 89 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas 86 rue de la Haute Moline

MAI

02 : **Maryse AMYOT**, retraitée, 64 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 36 rue des Prés Blandins

08 : **Marie-Louise CAPILLA** épouse BAGINSKI, commerçante, 62 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 18 rue Corneille

12 : **Violette STÉPHANE** épouse KREIT, sans profession, 41 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 8 Route de Baires

15 : **Noëlla PAULET** épouse BADEY, retraitée, 82 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas 6 rue de la Burie

JUIN

02 : **Colette MOIGNET** veuve IMBERT, retraitée, 86 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 27 Boulevard de Dijon

05 : **André KAUFFMANN**, agent technique, 54 ans, domicilié à Saint-Julien-les-Villas 11 Route de Villepart

14 : **Alice ANDRIOT** veuve WEINLING, retraitée, 79 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 10 rue de la Haute Moline, Maison de retraite Moline

17 : **Edmond CORCIA**, inspecteur des impôts en retraite, 75 ans, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 2 Impasse des Huerdets

19 : **Michel CHECCHI**, responsable de magasin, 59 ans, domicilié à Saint-Julien-les-Villas 17 rue Henri Dunant

JUILLET

04 : **René COSSON**, retraité, 89 ans, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 16 rue Maurice Romagon

04 : **Léopoldine ESQUERDO** veuve GROS, retraitée, 92 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 9 rue des Philippats

09 : **Michel AUBERTIN**, retraité, 82 ans, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 32 rue Fontenelle

11 : **Geneviève GILBERT** veuve HUGUENOT, retraitée, 92 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 65 Avenue de la Gare

AOUT

15 : **Marie-Louise CLÉMENT**, retraitée, 86 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 22 rue Jean Jaurès

16 : **Jonas PALMA**, retraité, 79 ans, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 62 Boulevard de Dijon

MARIAGES

AVRIL

20 : **Ahmed EL HAJOUI**, conducteur de bus, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 93 Avenue Michel Baroin et **Louiza FADIL**, assistante comptable, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 93 Avenue Michel Baroin

MAI

11 : **Romain TRIBOULEY**, vendeur secteur, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 99 rue Nicolas Rémond et **Emilie LEGRAND**, conseillère location, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 99 rue Nicolas Rémond

11 : **Florent GHYSDAËL**, vendeur, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 35, Avenue des Sapins et **Alexandra ROSINOFF**, assistante produit, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 35 Avenue des Sapins

11 : **Robin DUTERTRE**, marin d'état, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 163 Avenue Michel Baroin et **Cathy MONTREUIL**, sans profession, domiciliée à Lesneven (Finistère) 23A rue Gandhi

18 : **Alain ANSON**, sans profession, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 3 Villa Mon Logis et **Mireille GAY**, aide à domicile , domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 3 Villa Mon Logis

25 : **Sami FTERICHE**, chef d'entreprise, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 15, Boulevard de Dijon et **Narjess TEMMAR**, assistante de gestion, domiciliée à Paris (17ème arrondissement) 11 rue André Bréchet

JUIN

15 : **Christophe FAYS**, maçon travaux publics, domicilié à Saint-Julien-les-Villas 13 bis rue Voltaire et **Sonia LIEGEOIS**, employée commerciale, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 13 bis rue Voltaire

22 : **Cyrille PÉLISSON**, arboriste grimpeur, domicilié à Milly-la-Forêt (Essonne) 77 Avenue de Ganay et **Elodie GOUTHIER**, responsable de secteur, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 39 Avenue des Sapins

22 : **Anthony GONÇALVÈS**, enseignant, domicilié à Evry (Yonne) 2 bis rue Edouard Vajou et **Cyrielle MAROT**, infirmière, domiciliée à Evry (Yonne) 2 bis rue Edouard Vajou et résidante à Saint-Julien-les-Villas, 4 rue de la Haute Moline.

29 : **Grégory LHOSTE**, plombier, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 47 rue des Templiers et résidant à Betheny (Marne) 6 rue Louise Elisabeth Vigée Lebrun et **Sandrine HIERNARD**, technicienne graphique, domiciliée à Bétheny (Marne) 6 rue Louise Elisabeth Vigée Lebrun

29 : **Antoine MONIER**, ingénieur d'études recherches et développement, domicilié à Saint-Julien-les-Villas (Aube) 11 rue Louis Gravelle et **Cyrielle ROTA**, graphiste, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas (Aube) 11 rue Louis Gravelle

JUILLET

06 : **Pierre KOLIKOFF**, magasinier, domicilié à Saint-Julien-les-Villas 12 rue des Templiers et **Emmanuelle ORMANCEY**, sans profession, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 12 rue des Templiers

06 : **Philippe CHEVALIER**, gérant de sociétés, domicilié à Saint-Julien-les-Villas 6 rue Berthe Morisot et **Valérie REBILLAT**, directeur mission sociale, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 6 rue Berthe Morisot

20 : **Nathalie RUIZ**, équipière polyvalente, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas 9 Villa Mon Logis et **Julia LOBO**, sans profession, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 9 Villa Mon Logis

27 : **Loïc LECLERCQ**, opérateur régleur sur machine à commande numérique, domicilié à Saint-André-les-Vergers (Aube) 11 rue Jacques Cartier et **Harmonie LANIER**, hôtesse de caisse, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 7 rue Louis Gravelle

27 : **Jérémy DIDIER**, soudeur, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 3 rue Ronsard et **Amélie MORAIN**, mère au foyer, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 3 rue Ronsard

27 : **Jean-Baptiste MANFAIT**, superviseur, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 43 rue du Bois Gibault et **Stéphanie OUSSET**, assistante maternelle, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 43 rue du Bois Gibault

27 : **Jean-François NIERODA**, cadre bancaire, domicilié à Saint-Julien-les-Villas 9 T, rue de la Coopérative et **Dominique JACQUENET**, infirmière libérale domiciliée à Bar-sur-Seine (Aube) 95 Grande Rue de la résistance

AOUT

10 : **Virgile PASCAL**, laveur de vitres, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 3, rue Ronsard et **Gaëlle PATIN**, caissière magasin, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 3 rue Ronsard

31 : **Daniel PICARA**, retraité, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 89 rue Fontenelle et **Michèle BISMUTH**, médecin généraliste, domiciliée à Nesles-la-Vallée (Val d'Oise) 43 ter Route de Parmain

SEPTEMBRE

07 : **Sébastien HILLAIRET**, formateur, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 14 Cité des Sapins et **Delphine BOUILLARD**, assistante de direction, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 14 Cité des Sapins

PLURIAL

MON LOGIS

LOCATION & VENTE

Appartements et pavillons

LES AVANTAGES MON LOGIS

- Pas de frais d'agence
- Un suivi personnalisé de votre dossier par votre conseiller commercial
- Des solutions logement pour tous
- Des prestations de qualité

N°1 de la location immobilière dans l'Aube

Votre Agence Troyes Sud

Tél. 03 25 72 51 30

www.mon-logis.fr

Savoir faire la différence

Chaque jour, Eiffage Travaux Publics

→ S'adapte au monde d'aujourd'hui et propose des solutions innovantes

→ Conçoit de nouvelles liaisons entre les hommes et réalise des infrastructures qui respectent l'environnement

→ Assure le confort des usagers et développe les réseaux de communication

Établissement Champagne Ardenne
1, rue William et Catherine Booth - BP 2051
10010 TROYES CEDEX
Tél. : 03 25 76 24 24
accueil.troyes.travauxpublicsfdeiffage.com

© DR - Studio 202 - 02/13

www.eiffagetravauxpublics.com

EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS EST

Intermarché SUPER

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE

Les Mousquetaires

SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

2 adresses À Saint-Julien-les-Villas

- 23, BOULEVARD DE DIJON
  + PRESSING - CORDONNERIE - STATION SERVICE - LAVAGE
- CENTRE COMMERCIAL DES RIVES DE SEINE
  INTERMARCHÉ - RESTAUMARCHÉ - BRICOMARCHÉ

Intermarché
EN GUERRE CONTRE LA VIE CHÈRE

STATION-SERVICE LAVAGE DE SAINT-JULIEN

OUVERTURE EN CONTINU 24 H / 24 H

DES PRIX BAS TOUTE L'ANNÉE, VENEZ ET COMPAREZ !